Ville de
Saint-Sauveur

AVIS PUBLIC

PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS 2027-2029

AVIS est donné que le conseil municipal, lors d'une séance extraordinaire qui se tiendra le 26 août 2026 à 19 h dans la salle du conseil, adoptera :

- Le programme triennal d'immobilisations pour les années financières 2027-2029

Les délibérations du conseil et la période de questions, lors de cette séance extraordinaire, porteront exclusivement sur le programme triennal.

FAIT À SAINT-SAUVEUR, ce 17 août 2026.

Le greffier et directeur du Service juridique, greffe et vie démocratique,

Yan Senneville, OMA